

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 06 octobre 2017

Convocation du 28 septembre 2017.

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil municipal pour la réunion qui aura lieu le 06 octobre 2017.

Le Maire,
Pierre DECOURSIER

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 6 octobre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pierre DECOURSIER, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : quinze.

Étaient présents : Mmes Stéphanie BOUSSARDON, Myriam BROGNARA, Marie-Paule GULYAS, Cécile LASSEGUES, Marilyne MAUMEGE, Annie PHILIPPON, MM. Pierre COURET (départ 22h45), Pierre DECOURSIER, Robert DESPLACES, Loïc LARDY, Jean-Luc MATHIEU, Gilles PENOT.

Excusés : Mme Sylvie VERGNAUD, MM. Roger JOSSE (pouvoir à Jean-Luc MATHIEU), Didier CHERON.

Interruption de la séance pour remettre les cadeaux de naissance au fils de Loïc Lardy, Axel né le 10 juin 2017.

M. Jean-Luc MATHIEU est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal pourquoi le portrait du Président de la République est retourné.

Suite à la réunion avec l'AMAC ce jour à 17h et suite à la manifestation du 4 octobre à Egletons où les élus ont été « gazés », ils sont indignés et se sentent méprisés par le Président de la République. Plusieurs actions sont prévues. Un courrier sera envoyé pour demander un rendez-vous avec le Président de La République, si les élus n'ont pas de réponse positive du Président, diverses actions seront choisies : boycott des échanges avec les services de l'Etat, fermeture des mairies, etc...

Affaire à suivre

RAPPORT DU MAIRE SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE CONSENTIES :

Il n'y a pas eu de décisions prises dans le cadre des délégations

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les statuts de la nouvelle Communauté de communes devront être formalisés au 31 décembre 2017. Neuf des douze compétences inscrites dans la loi NOTRe : actions de développement économique, aménagement de l'espace communautaire, politique du logement social, collecte et traitement des déchets, développement et aménagement sportif de l'espace communautaire, assainissement, aire d'accueil des gens du voyage, création et gestion de maisons de service publics, eau devront être exercées par la communauté de communes pour bénéficier de dotation bonifiée.

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 06 octobre 2017

Le Maire précise que certaines compétences ne posent aucun problème, notamment le domaine économique ou encore l'aire d'accueil des gens du voyage, les équipements culturels, la santé. Par contre, le débat est sur la question du soutien au commerce et à l'artisanat, et dans le domaine social, sur la gestion des repas à domicile, différente selon les Communautés de communes (compétence facultative) et dans beaucoup d'autres compétences qui étaient exercées de façon différentes dans les trois anciennes communautés de communes.

FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE SPECIFIQUE SDIS 23

Pour : 00 - Contre : 13 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des différents courriers reçus du Service Départemental d'Incendie et de secours qui nous invite à accorder au SDIS un financement complémentaire de 1€ par habitant soit pour l'année 2017 un montant de 1 147,00€. Il précise que ce montant est destiné à financer un programme de travaux sur les centres de secours sur une durée de 15 ans.

Monsieur le Maire rappelle que nous versons une contribution obligatoire d'un montant de 37 856,91€ pour l'année 2017.

Madame Stéphanie Bousardon interroge le maire sur le montant très important que la commune verse au SDIS, le maire répond que le SDIS est géré au niveau départemental, la Creuse est moins riche que la Haute Vienne par exemple, ce qui génère des sommes plus importantes pour les communes de Creuse que pour celles de la Haute Vienne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide de refuser le financement complémentaire de 1 € par habitant sur une durée de 15 ans.

TARIF REDEVANCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y aurait lieu d'actualiser les tarifs de la Redevance Eau et assainissement pour l'exercice 2018. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré fixe comme il suit les tarifs publics locaux à compter du 1^{er} janvier 2018 :

SERVICE DES EAUX SURTAXE COMMUNALE	2017	2018
Abonnement annuel	50,39	50,39
de 0 à 1000 m ³	0,4711	0,4711
de 1001 à 5000 m ³ le mètre cube	0,4227	0,4227
au delà de 5000 m ³ le mètre cube	0,1829	0,1829
SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT		
Abonnement annuel	96,00	96,00
Le mètre cube d'eau traité	1,20	1,20

Aucun changement par rapport à 2017.

AMENAGEMENT CUISINE DU LOGEMENT AU-DESSUS DU COMMERCE

Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 06 octobre 2017

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'il y aurait lieu d'aménager la cuisine du logement au-dessus du commerce.

Il présente des devis :

- Etablissement TRULLEN :
 - Offre n°1 : 1 200,00 € TTC - Offre n°2 : 1 030,00 € TTC
- Entreprise PARBAUD : 1 521,50 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte le devis des Etablissements TRULLEN pour la somme de 1 200,00 € T.T.C. et décide de régler cette facture en section d'investissement. Monsieur Jean-Luc Mathieu informe qu'il connaît un couple avec un enfant qui pourrait être intéressé par le logement.

REFECTION SALLE DE BAIN DU GÎTE

Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'il y aurait lieu de restaurer la salle de bain du gîte.

Il présente deux devis :

- Entreprise PAROTON : 5 560,51 € TTC
- Entreprise PARBAUD : 3 993,55 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte le devis de l'Entreprise PARBAUD pour la somme de 3 993,55 € T.T.C. et décide de régler cette facture en section d'investissement.

Monsieur le Maire précise que les entreprises Parbaud et SCCL doivent effectuer les travaux en parallèle.

SITE INTERNET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de la commune de se doter d'un site internet. Ce site devrait permettre de développer les relations et les échanges d'informations entre la commune et les administrés afin de leur donner la possibilité de mieux connaître l'activité de la commune, l'offre culturelle et sportive et faciliter les contacts avec les partenaires extérieurs.

Il présente trois devis :

- VIZION : 2 562,00 € TTC

Pour : 00 - Contre : 13 - Abstention : 00

- NICOLAS VAUCHE : 900,00 € TTC

Pour : 03 - Contre : 10 - Abstention : 00

- E-DREAM : 1 176,00 € TTC

Pour : 07 - Contre : 03 - Abstention : 03

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de E-DREAM pour la somme de 1 176,00 T.T.C. et décide de régler cette facture en section d'investissement. Monsieur Le Maire précise que le site internet doit être fonctionnel avant Noël.

HEBERGEMENT GITE POUR VLC

Pour : 10 - Contre : 00 - Abstention : 03.

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 06 octobre 2017

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du courrier de Versillat Loisirs Culture concernant la réservation du gîte pour la troupe en vue du spectacle le samedi 30 septembre 2017 dans lequel l'association demande la gratuité de l'hébergement. Monsieur le Maire précise que c'est Monsieur Pierre Couret et ses enfants qui ont fait le montage de l'avant-scène, Messieurs Jourdain et Lefaure pour le démontage avec la collaboration des agents communaux. Il remercie toutes ces personnes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la gratuité de l'hébergement pour la troupe en vue du spectacle le samedi 30 septembre 2017.

TRAVAUX D'ISOLATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de la commune concernant la chaufferie bois, il précise qu'il y a lieu de prévoir des travaux d'isolation sur les différents bâtiments communaux : Groupe scolaire, logement Dardanne, commerce, logement au-dessus du commerce, maison des associations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le maire à prendre contact avec différentes entreprises pour réaliser les devis nécessaires aux projets d'isolation sur les différents bâtiments communaux.

DEMANDE DE DETR 2018- CHAUFFERIE BOIS

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 01.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet concernant la chaufferie bois. Monsieur le maire demande l'autorisation au conseil municipal d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la demande de subvention au titre de la DETR

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la poursuite du projet de la chaufferie bois donné au SDEC jusqu'à l'ouverture des plis, et à effectuer les démarches nécessaires à la demande de subvention au titre de la DETR pour le projet en vue de l'inscription au budget 2018

DEMANDE DE DETR 2018- CHAUFFAGE MTL

Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet concernant la mise au norme du chauffage de la maison du temps libre,

Monsieur le maire présente le devis de l'Entreprise PAROTON pour un montant de 16 380,96 € HT

Monsieur le maire demande l'autorisation au conseil municipal d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la demande de subvention au titre de la DETR

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise monsieur le maire à effectuer les démarches nécessaires à la demande de subvention au titre de la DETR pour le projet en vue de l'inscription au budget 2018.

DEMANDE DE DETR 2018- VOIRIE

Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet concernant les réparations de voirie.

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 06 octobre 2017

Monsieur le maire présente les devis d'EVOLIS :

- Les Moulins - Le Boucheron VC n° 9 (tranche 1) pour un montant de 40 493,70 € HT
- Le Cluzeau – Chateneuil VC n°6 (tranche 2) pour un montant de 40 693,70 € HT
- Villeberthe pour un montant de 32 094,00 HT

Monsieur le maire demande l'autorisation au conseil municipal d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la demande de subvention au titre de la DETR

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise monsieur le maire à effectuer les démarches nécessaires à la demande de subvention au titre de la DETR pour le projet en vue de l'inscription au budget 2018

FONDS DE CONCOURS 2017

Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune peut être bénéficiaire du fonds de concours 2017 par la Communauté de Communes Monts et Vallée Ouest Creuse pour un montant de 44 782,00€ en recette d'investissement après avoir justifié de travaux d'investissement à hauteur de 89 564,00 € (subventions déduites).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vu les différentes factures réglées en investissement pour l'année 2017 sollicite de la communauté de communes Monts et Vallée Ouest Creuse le versement du fonds de concours 2017 et Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches pour recouvrer cette somme, donne pouvoir au Maire pour signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

DEPISTAGE REGLEMENTAIRE RADON GROUPE SCOLAIRE

Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de faire un dépistage réglementaire du radon au groupe scolaire

Monsieur le Maire présente trois devis :

- Environnement Territoires : 300,00€ HT
- Entreprise Dekra : 800,00€ HT
- Entreprise Algade : 403,00€ HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de l'entreprise Algade pour un montant de 403,00 € HT.

DEMANDE SUBVENTIONS POUR LES DIFFERENTS PROJETS

Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les différents projets de la commune concernant la chaufferie bois, le remplacement du chauffage à la Maison du Temps Libre, les grosses réparations sur la voirie communale ainsi que l'isolation sur les différents bâtiments communaux : Groupe scolaire, logement Dardanne, commerce, logement au-dessus du commerce, maison des associations. Il précise qu'il y a lieu d'effectuer toutes les demandes de subventions afin de pouvoir réaliser les différents projets.

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 06 octobre 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires aux diverses demandes de subventions pour les projets de la commune de Saint Agnant de Versillat en vue de l'inscription au budget 2018

QUESTIONS DIVERSES :

➤ **RECENSEMENT 2018**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du recensement de la population du 18 janvier 2018 au 17 février 2018.

➤ **COURRIER DU SIASEBRE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une convocation au Conseil Syndical du SIASEBRE le mercredi 27 septembre 2017, où la Présidente Madame Martine Escure informe de la forte probabilité d'une dissolution du SIASEBRE au 31 décembre 2017. Beaucoup d'interrogations sur l'avenir du SIASEBRE (compétence gemapi). Le Maire explique l'obligation pour la Communauté de Communes Monts et Vallée Ouest Creuse d'exercer cette compétence au 1^{er} janvier 2018 sur une petite partie de son territoire (15 communes au SIASEBRE) vu que les autres syndicats interterritoriaux ou interdépartementaux vont perdurer, laisse sceptique.

➤ **FONDATION DU PATRIMOINE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu par la Fondation du Patrimoine dans lequel il est expliqué que la Fondation du Patrimoine s'engage auprès de Stéphane Bern dans la mission qui lui est confiée par le Président de la République de faire l'inventaire du patrimoine en danger. Il nous demande de leur envoyer au plus vite un relevé du patrimoine public et privé de notre commune identifié en souffrance.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à réfléchir sur le patrimoine public ou privé identifié en souffrance.

➤ **POT ET FESTIVITES POUR LES RETRAITES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une invitation sera envoyée rapidement pour le pot des retraités qui se tiendra le vendredi 20 octobre 2017 à 19h à la Maison du Temps Libre.

Madame Marilyne Maumège fait part de son mécontentement sur le manque de communication, la date prévue était le 29 septembre dernier. Elle pensait que le pot avait déjà eu lieu. Le maire s'excuse pour ce couac mais reprecise sa volonté que les infos soient massivement transmises à l'ensemble des conseillers. A eux, par la suite de faire le tri.

➤ **INFORMATIONS DIVERSES**

Madame Stéphanie Boussardon informe qu'une personne s'est introduite dans son terrain afin de vérifier d'éventuelles fuites sur la commune cet été. Elle précise qu'elle n'a jamais pu savoir quelle société avait mandaté cette personne.

Madame Marilyne Maumège demande à Monsieur le Maire des explications complémentaires suite au projet TDF vu au dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire répond que c'est pour l'amélioration de la téléphonie sur la voie SNCF.

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 06 octobre 2017

Monsieur le Maire informe qu'il y a eu plusieurs véhicules de l'armée qui ont circulés sur la commune ainsi que des hélicoptères, il s'agissait d'exercices de simulations d'écrasements d'aéronefs sur le département de la Creuse.

Madame Marie-Paule Gulyas informe le Conseil Municipal que Mademoiselle Camille Grelaud, emploi civique du 23/11/2016 au 30/06/2017 a obtenu son CAP Petite Enfance.

Madame Stéphanie Boussardon souhaiterait avoir plus d'informations (mouvement divers dans le personnel....etc)

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement nous avons deux contrats à durée déterminées qui seront stagiaires de la Fonction Publique Territorial au 1^{er} janvier 2018, Monsieur Mathieu Colas à 35h au service technique en remplacement de Joël Desmaisons et Madame Katia Ounaami à 24h au service administratif : dont 15h pour la tenue de l'agence postale, 7h au service administratif, 2h à l'entretien du gîte communal)

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a un logement Creusalis de type T4 vacant au lotissement Les Grands Champs.

Monsieur Gilles Penot fait part de son mécontentement par rapport aux gens du voyage installés sur le stade annexe cet été et le problème récurrent de l'utilisation permanente de l'éclairage public branché au stade annexe.

Monsieur le Maire propose de délibérer ultérieurement sur une coupure de l'éclairage public aussi bien dans les villages, que dans le bourg en période d'été ce qui réglerait ce problème.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-trois heures cinquante-cinq minutes.

Le Maire,	Le Secrétaire de séance,
Pierre DECOURSIER	Jean-Luc MATHIEU